



Cdd depuis 2 ans prime de precarite

Par **jean92**, le 19/12/2013 à 15:02

bonjour

voila je travaille depuis 2 ans avec des cdd a temps partiel 3 heures et d'autres a temps complet 6 heures pour remplacement d'une personne en maladie.

pour les cdd du 2 janvier au 31 janvier 2013 puis ansi de suite donc contrats avec date de debut et date de fin .

je voudrais savoir si j'ai le droit a la prime de precarite car mon employeur me dit que non tant qui me fais des cdd.merci

Par **Lag0**, le 19/12/2013 à 17:01

[citation]je travaille depuis 2 ans avec des cdd a temps partiel 3 heures et d'autres a temps complet 6 heures[/citation]

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre.

Déjà, parlez-vous d'horaire hebdomadaire ou mensuel ?

Parce que un temps partiel à 3 heures, que ce soit hebdomadaire ou mensuel, c'est possible, mais un temps complet de 6 heures, je ne vois pas. Le temps complet, c'est 35 heures hebdomadaires, soit 151.67 heures mensuelles.

Par **jean92**, le 19/12/2013 à 17:41

bonsoir

oui excusez moi je me suis mal exprime je suis en temps partiel soit 3 heures par jour ou 6 heure par jour cela depend de la personne qui est en maladie si cette personne reprends a mi temps c'est pour cela que mes contrats sont de 3 ou 6 heures par jour
j' ai eu donc 12 contrats cette annee et je suis toujours en cdd ai je le droit a une prime de precarite ?? mon employeur me dit que non car il me refait un cdd merci a vous

Par **Lag0**, le **19/12/2013 à 18:15**

Il est admis que la prime de précarité soit versée à la fin du renouvellement, lorsqu'il y a renouvellement. Mais dans le cas de différents CDD, la prime de précarité doit être versée à la fin de chaque CDD.

Par **jean92**, le **19/12/2013 à 18:38**

Je n ai pas toucher de prime de precarite cette année 2013 pour tous les contrats merci